

PROTECTION DES ENFANTS CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS

Une réponse adaptée aux enfants, pluridisciplinaire et
interinstitutionnelle, inspirée du modèle de Barnahus
(« Maisons des enfants »)



Construire une Europe
pour et avec les enfants

www.coe.int/children



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Introduction

Dans les États membres du Conseil de l'Europe, plus de 150 millions d'enfants peuvent légitimement jouir de tous les droits fondamentaux garantis par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, par la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que par les autres instruments internationaux et européens de protection des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe participe activement à l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Nos travaux au niveau paneuropéen accompagnent l'engagement fort pris par les dirigeants du monde entier de mettre un terme aux abus, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et d'abus concernant des enfants d'ici à 2030, dans le cadre des Objectifs de développement durable de l'ONU. « Une vie sans violence » représente ainsi l'un des domaines prioritaires de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021).

La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) est l'instrument juridique le plus ambitieux et le plus complet élaboré à ce jour pour protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. L'importance accordée à la coopération adaptée aux enfants, pluridisciplinaire et interinstitutionnelle, est un thème récurrent dans la Convention, notamment dans les articles concernant la coordination (article 10), les enquêtes (articles 30, 31 et 34), les auditions de l'enfant (article 35), les mesures de protection et l'assistance aux victimes (articles 11, 14 et 31).

À l'échelle internationale, l'importance cruciale de mettre des services adaptés, pluridisciplinaires et interinstitutionnels à la disposition des enfants victimes et témoins de violences est de plus en plus reconnue. Dans son rapport de mise en œuvre de 2015, le Comité des Parties à la Convention de Lanzarote a cité le modèle de Barnahus islandais comme exemple de bonne pratique de réponse adaptée aux enfants, pluridisciplinaire et interinstitutionnelle. La directive 2012/29/UE concernant les droits des victimes et la directive 2011/93/UE relative aux abus sexuels d'enfants promeuvent les mêmes normes auprès des États membres de l'Union européenne.

Qu'est-ce que la Barnahus ? Définition des services adaptés aux enfants, pluridisciplinaires et interinstitutionnels pour les enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels

Les différentes situations nationales ont donné naissance à des Barnahus et des services pluridisciplinaires et interinstitutionnels de différents types en fonction des systèmes juridiques, des structures sociales, des traditions culturelles et des pratiques professionnelles. De nombreux pays ont progressivement commencé à concevoir des services pluridisciplinaires et interinstitutionnels toujours plus complets et efficaces.

Le terme « Barnahus » ou les services adaptés aux enfants, pluridisciplinaires et interinstitutionnels pour les enfants victimes et témoins de violence désignent généralement un environnement sûr et adapté aux enfants, qui rassemble tous les services compétents sous un même toit afin d'apporter aux enfants une réponse coordonnée et efficace et d'éviter la réactivation de leur traumatisme pendant l'enquête et la procédure judiciaire. Leur principal objectif est de coordonner les enquêtes criminelles et les enquêtes sur la protection de l'enfance menées en parallèle. L'une de leurs missions clés est de contribuer à produire des preuves recevables pour la procédure judiciaire en incitant l'enfant à se confier. L'enfant reçoit également un soutien et une assistance (évaluation et prise en charge médicales, évaluation et prise en charge thérapeutiques, entre autres).

Points communs essentiels des Barnahus

- 1) les auditions judiciaires avec l'enfant sont menées conformément à un protocole axé sur le recueil d'éléments de preuve ;
- 2) des dispositions appropriées, conformes aux principes d'une « procédure régulière », garantissent que la déclaration de l'enfant a valeur de preuve ;
- 3) un examen médical peut être réalisé aux fins de l'enquête médico-légale ainsi que pour assurer le bien être physique et le rétablissement de l'enfant ;
- 4) un soutien psychologique et des soins thérapeutiques à court et à long termes sont disponibles pour l'enfant ainsi que pour les membres de la famille et les personnes s'occupant de l'enfant qui n'ont commis aucune infraction ;
- 5) une évaluation des besoins de protection de la victime et, le cas échéant, de ses frères et sœurs, est effectuée.

Facteurs déterminants pour la mise en place et le fonctionnement des Barnahus ou de services pluridisciplinaires interinstitutionnels similaires

Une volonté politique forte, une participation adéquate des parties prenantes et un engagement des partisans des Barnahus qui propulsent le changement sont les conditions préalables à la mise en place et au fonctionnement d'une Barnahus ou de services pluridisciplinaires interinstitutionnels similaires efficaces et professionnels. Un cadre réglementaire adapté, des ressources suffisantes et durables, la disponibilité des professionnels qualifiés, des sociétés solidaires et sensibilisées à ces questions ainsi qu'une coopération interinstitutionnelle efficace constituent d'autres éléments importants en la matière.

La législation et les orientations internationales et européennes sont considérées comme des fondements importants qui offrent l'opportunité de mettre le droit, la politique et la pratique au niveau national en conformité avec les droits des enfants à une protection contre la violence, à une justice qui leur est adaptée et à une assistance. À cet égard, il est indispensable de garantir la mise en œuvre effective de la Convention de Lanzarote et des directives de l'Union européenne pertinentes. Des dispositions et des mécanismes détaillés prévoyant des garanties spécifiques, comme des dispositions concernant les modalités d'audition des enfants, la coordination, l'échange d'informations et la planification conjointe, sont souvent nécessaires à l'échelle nationale pour garantir une gestion interinstitutionnelle des cas adaptée aux enfants et efficace.

Normes opérationnelles : des normes européennes de qualité des Barnahus

Les normes européennes de qualité des Barnahus élaborées dans le cadre du projet PROMISE financé par l'Union européenne définissent le cadre opérationnel et organisationnel relatif à l'organisation et au fonctionnement des Barnahus. Elles visent principalement à promouvoir des pratiques qui évitent la réactivation du traumatisme tout en permettant d'obtenir des témoignages recevables pour la justice, et qui sont conformes aux droits des enfants à une protection, à une assistance et à une justice qui leur est adaptée. Ces normes fournissent également un cadre permettant de fixer des objectifs de qualité pour les pratiques opérationnelles fondamentales des Barnahus ou des services pluridisciplinaires interinstitutionnels.

Norme 1.1 Intérêt supérieur de l'enfant	L'intérêt supérieur de l'enfant est une considération primordiale dans toutes les actions et décisions concernant l'enfant et les membres de la famille/les personnes ayant la charge de l'enfant/ les personnes de soutien qui n'ont commis aucune infraction.
Norme 1.2 Participation des enfants	Les droits des enfants d'exprimer leur opinion et de recevoir des informations sont respectés et remplis. Les enfants et leurs parents/les personnes ayant la charge de l'enfant qui n'ont commis aucune infraction reçoivent des informations adéquates concernant la prise en charge disponible et nécessaire et peuvent influencer la date, le lieu et la mise en œuvre des interventions.
Norme 1.3 Prévention des retards injustifiés	Des mesures sont prises afin d'éviter tout retard injustifié, pour s'assurer que les auditions judiciaires, les évaluations de la protection de l'enfance et les examens médicaux et de santé mentale ont lieu à une date convenue et que les enfants reçoivent des informations en temps utile.
Norme 2 Coopération pluridisciplinaire et interinstitutionnelle	<ul style="list-style-type: none">• Statut officiel : la Barnahus est officiellement intégrée aux services sociaux ou de protection de l'enfance à l'échelle nationale ou locale, aux forces de l'ordre, au système judiciaire ou au système de santé national. La Barnahus peut fonctionner en tant que service indépendant s'il jouit d'un rôle légal, reconnu par les autorités nationales ou locales.• Coopération pluridisciplinaire et interinstitutionnelle structurée et transparente : les rôles, les mandats, les mécanismes de coordination, le budget ainsi que les mesures de suivi et d'évaluation sont clairement définis. La coopération débute dès le rapport initial de soupçon d'abus sur un enfant et continue tout au long du processus de gestion du cas.
Norme 3 Non-discrimination	Le groupe-cible comprend tous les enfants victimes et/ou témoins d'infractions impliquant toute forme de violence. La famille/les personnes ayant la charge de l'enfant qui n'ont commis aucune infraction sont incluses en tant que groupe-cible secondaire.

<p>Norme 4</p> <p>Environnement adapté aux enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu et accessibilité : les locaux de la Barnahus se trouvent de préférence dans un bâtiment individuel situé dans un environnement familial aux enfants et accessible par les transports publics ainsi que pour les enfants ayant des besoins particuliers. • Environnement intérieur : le mobilier et le matériel sont adaptés aux enfants et à leur âge ainsi qu'aux familles. Les locaux sont sûrs physiquement pour les enfants de tout âge et à tous les stades de développement. Des espaces séparés, insonorisés et privés sont disponibles. • Empêcher tout contact avec l'auteur présumé de l'agression : les locaux sont aménagés de manière à éviter tout contact entre cet individu et la victime, à tout moment. • Salle pour les auditions : l'observation en direct des auditions par l'équipe interinstitutionnelle est possible dans une salle distincte.
<p>Norme 5</p> <p>Planification et gestion des cas interinstitutionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures formelles et routines régulières : l'examen et la planification interinstitutionnels des cas sont officialisés par des procédures et des routines convenues d'un commun accord, qui font régulièrement l'objet d'une évaluation. Les membres de l'équipe interinstitutionnelle ont un accès continu à la documentation et aux informations pertinentes sur les cas. • Personne de soutien : une personne désignée et formée ou un membre de l'équipe de la Barnahus assure le suivi de la réponse pluridisciplinaire et interinstitutionnelle afin d'offrir un soutien et un suivi continus à l'enfant et à la famille/aux personnes ayant la charge de l'enfant qui n'ont commis aucune infraction.
<p>Norme 6</p> <p>Entretiens médico-légaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques et protocoles fondés sur des éléments de preuve par du personnel spécialisé : les entretiens médico-légaux sont menés par des membres du personnel spécialisés conformément à des pratiques et des protocoles fondés sur des éléments de preuve pour garantir la qualité et la quantité des preuves obtenues. • Lieu et enregistrement : les entretiens médico-légaux sont menés au sein de la Barnahus. Ils sont enregistrés sur un support audiovisuel afin d'éviter des auditions répétées. • Présence pluridisciplinaire et interinstitutionnelle : l'entretien médico-légal est mené par un seul professionnel. Tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire et interinstitutionnelle concernés peuvent observer l'audition, soit en direct dans une pièce adjacente, soit en différé. Il existe un système d'interaction entre le responsable de l'audition et les observateurs.

	<ul style="list-style-type: none"> • Audition adaptée à l'enfant : l'audition est adaptée à l'âge, au développement et au milieu culturel de l'enfant, et tient compte de ses besoins particuliers. Le nombre d'auditions est limité au minimum nécessaire pour l'enquête criminelle. Si plusieurs auditions sont nécessaires, toutes sont menées par le même professionnel.
<p>Norme 7</p> <p>Examen médical et prise en charge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen et prise en charge : les examens médicaux et/ou les entretiens médicolégaux sont systématiquement menés dans les locaux de la Barnahus par du personnel spécialisé, à moins que des cas particuliers ne requièrent des interventions en milieu hospitalier. • Examen du cas et planification : des membres du personnel soignant sont présents aux réunions d'examen du cas et de planification si besoin.
<p>Norme 8</p> <p>Évaluation de santé mentale et prise en charge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et prise en charge : des professionnels spécialisés et expérimentés proposent systématiquement des évaluations et une prise en charge aux enfants victimes et témoins orientés vers la Barnahus. • Intervention de crise : la Barnahus est dotée d'une structure organisationnelle claire et d'effectifs permanents, ce qui lui permet de proposer systématiquement un soutien de crise à l'enfant et aux membres de la famille/aux personnes ayant la charge de l'enfant qui n'ont commis aucune infraction, qui en auraient besoin.
<p>Norme 9</p> <p>Formation, encadrement et orientation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des professionnels : les membres de l'équipe de la Barnahus et les institutions concernées suivent régulièrement des formations dans leurs domaines d'expertise et ont accès à des formations conjointes sur des questions transversales. • Orientation, encadrement et appui : les membres de l'équipe de la Barnahus ont régulièrement accès à des orientations, à un encadrement et à un appui ainsi qu'à une évaluation par leurs pairs.
<p>Norme 10</p> <p>Prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données, partage d'informations et sensibilisation : des données/statistiques agrégées et ventilées sont collectées et partagées avec des parties prenantes pertinentes aux fins de sensibilisation, pour faciliter la recherche et appuyer la législation, les politiques et les procédures fondées sur des preuves. • Renforcement externe des compétences : les compétences et le savoir des professionnels travaillant pour et avec des enfants sont renforcés à travers l'organisation de visites d'étude, de réunions d'information, de conférences, et la production de supports écrits.
<p>PROMISE</p> <p><i>Normes européennes de qualité Barnahus : Lignes directrices pour une réponse pluridisciplinaire et interinstitutionnelle aux enfants victimes et témoins de violence (Lind Haldrsson, séries de projets PROMISE, Secrétariat du Conseil des États de la mer Baltique et Child Circle, 2017)</i></p>	

Le rôle clé est de coordonner les enquêtes criminelles et de protection de l'enfance qui se font en parallèle

ÉQUIPE DE LA BARNAHUS/DU SERVICE PLURIDISCIPLINAIRE INTERINSTITUTIONNEL – PERSONNEL

Coordination de la coopération interinstitutionnelle, de la planification et de la gestion des cas ; évaluation et élaboration de la mission et des activités de la Barnahus ; gestion et suivi de la mise en œuvre des lignes directrices et des routines ; préparation des rapports financiers et narratifs annuels sur l'activité du service pluridisciplinaire et interinstitutionnel ; collecte et analyse de données et de statistiques ; renforcement externe des compétences.

EXAMEN MÉDICAL - équipe médicale spécialisée comprenant des pédiatres spécifiquement formés aux examens médicolégaux et des infirmiers en pédiatrie

- est responsable des examens médicaux et/ou médicolégaux et de la prise en charge
- participe activement à la coopération, à la planification et à la gestion interinstitutionnelles des cas

ÉVALUATION, PRISE EN CHARGE ET SOUTIEN - professionnels spécialisés en santé mentale / psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

- sont responsables de l'évaluation de la santé mentale et de la prise en charge
- offrent un soutien en cas de crise
- participent activement à la coopération, à la planification et à la gestion interinstitutionnelles des cas

ENTRETIENS MÉDICOLÉGAUX – professionnels spécialisés dans les entretiens médicolégaux (par ex. agents de police, professionnels de la santé mentale)

Témoignages devant la justice :

- sont responsables d'obtenir le témoignage de l'enfant sous l'égide d'un juge et sous la supervision de la défense ainsi que de la partie civile, de la police, de la protection de l'enfance locale et de l'avocat de l'enfant
- servent de médiateurs pour les questions du juge, de la défense et d'autres, le cas échéant
- les témoignages sont enregistrés pour être utilisés pendant l'audience au tribunal s'il y a inculpation

Auditions exploratoires :

- incitent l'enfant à se confier dans la mesure du possible lorsque la dénonciation est absente ou ambiguë
- tentent d'obtenir le témoignage de l'enfant lorsque l'agresseur présumé n'a pas atteint l'âge de la responsabilité pénale

PROTECTION DE L'ENFANT – services sociaux et/ou organismes de protection de l'enfance

- sont responsables de l'évaluation de la protection de l'enfant et de l'évaluation des risques aigus
- sont chargés de fournir des informations aux enfants et aux parents/personnes ayant la charge de l'enfant
- sont responsables du suivi auprès des enfants et des parents/personnes ayant la charge de l'enfant
- observent les entretiens médicolégaux
- participent activement à la coopération, à la planification et à la gestion interinstitutionnelles des cas

LA BARNAHUS OFFRE UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ AUX ENFANTS DANS LEQUEL TOUS LES SERVICES SONT RASSEMBLÉS SOUS UN MÊME TOIT ET S'INTÈGRE FORMELLEMENT DANS UNE STRUCTURE NATIONALE OU LOCALE

(par ex. système judiciaire, protection sociale, système de santé)

LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE EST RÉGIE PAR DES PROCÉDURES NATIONALES ET DES ACCORDS FORMELS ENTRE INSTITUTIONS FINANCIÈRES PAR DES FONDS PUBLICS

Les organismes participants contribuent aux coûts des Barnahus, notamment pour leur propre personnel et leur équipement. Un financement externe peut être assuré pour la création et la mise en service de la Barnahus, puis progressivement diminué pour être remplacé par un financement public durable.

Le modèle cadre a été conçu lors de l'étude de faisabilité d'un projet pilote de Barnahus en Ukraine dans le contexte du projet du Conseil de l'Europe intitulé « Combattre la violence à l'encontre des groupes vulnérables (femmes et enfants) en Ukraine » (2017-2018).

L'exploitation et les abus sexuels constituent l'une des pires formes de violence à l'égard des enfants. La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, également appelée « Convention de Lanzarote », est l'instrument juridique international le plus ambitieux et le plus complet pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, protéger les enfants et poursuivre les auteurs.

Le Comité des Parties à la Convention de Lanzarote a cité le modèle islandais de Barnahus comme exemple de pratique prometteuse dans son rapport de mise en œuvre de 2015. La Barnahus est un modèle en matière de réponse adaptée aux enfants, pluridisciplinaire et interinstitutionnelle, aux abus sexuels d'enfants et de fourniture de services aux enfants victimes et témoins de violence. Il permet une coopération efficace entre les acteurs judiciaires, sociaux et médicaux concernés au sein d'un espace unique adapté aux enfants en vue d'éviter leur victimisation secondaire. Le modèle de Barnahus place l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des procédures d'enquête, tout en tenant compte du fait que les révélations de l'enfant sont essentielles pour identifier les abus sur enfant et mener des enquêtes, tant à des fins pénales qu'à des fins de protection et de prise en charge.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

► www.coe.int/children

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

